

Cachet et numéro de l'établissement		<ul style="list-style-type: none"> • La demande de dérogation ne peut porter que sur un vœu de 2^{de} GT sur critère géographique, différent de celui du ou des lycées de secteur. • Déposer une demande de dérogation ne garantit pas l'affectation dans l'établissement souhaité. Cette dernière aura lieu s'il reste des places vacantes après l'affectation des candidats bénéficiant d'une priorité supérieure (candidats du secteur de l'établissement). • Si la demande de dérogation est validée, elle sera bonifiée en fonction du ou des motifs de dérogation demandés.
RNE <input type="text"/> <input type="text"/>		
N° INE : Nom : Prénom : Date de naissance : _ / _ / ____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Nom et qualité du représentant légal : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Adresse : Code postal : Ville : Tel : E-mail :@.....		
Cocher	Motifs	Justificatifs à fournir
1 <input type="checkbox"/>	Élève en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la notification de la commission départementale des droits et de l'autonomie 2024 (CDA). • Compléter un dossier Pré-PAM. • 21 mai : date limite de retour du dossier à la DSDEN concernée par l'établissement d'accueil + saisie de la demande dans l'application SAFFEL « commission N°5 ».
2 <input type="checkbox"/>	Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement souhaité	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical, sous enveloppe cachetée, libellée à l'attention du médecin scolaire conseiller départemental. • compléter un dossier Pré-PAM • 21 mai : date limite de retour du dossier à la DSDEN concernée par l'établissement d'accueil + saisie de la demande dans l'application SAFFEL « commission N°5 ».
3 <input type="checkbox"/>	Élève boursier*	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'avis d'attribution des bourses 2023-2024 ou copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2022 sous pli cacheté *. • Au vu des justificatifs fournis par la famille, si le motif est validé, il est saisi par le chef d'établissement d'origine dans l'application AFFELNET, onglet « saisie des vœux ».
4 <input type="checkbox"/>	Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé à la rentrée scolaire 2024 dans l'établissement souhaité	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de scolarité 2023-2024 du frère ou de la sœur, sauf certificat de la classe de terminale. • Au vu des justificatifs fournis par la famille, si le motif est validé, il est saisi par le chef d'établissement d'origine dans l'application AFFELNET, onglet « saisie des vœux ».
5 <input type="checkbox"/>	Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité**	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif d'adresse du responsable légal et éléments susceptibles d'appuyer la demande. • Au vu des justificatifs fournis par la famille, si le motif est validé, il est saisi par le chef d'établissement d'origine dans l'application AFFELNET, onglet « saisie des vœux ».
6 <input type="checkbox"/>	Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	<ul style="list-style-type: none"> • À préciser au verso. • 22 mai : date limite de retour du dossier à la DSDEN concernée par l'établissement d'accueil + saisie de la demande dans l'application SAFFEL « commission N°3 ».

* La demande de bourse au mérite sera examinée après les résultats du DNB.

** L'établissement souhaité, objet de la demande de dérogation doit être situé : à une distance inférieure ou égale à la distance entre le domicile et le ou les lycées de secteur et/ou à un temps de trajet inférieur ou égal au temps nécessaire pour parcourir la distance entre le domicile et le ou les lycées de secteur.

Date :

Signature des représentants légaux :

RÉCEPTION DE LA DEMANDE PAR L'ÉTABLISSEMENT

Date :

Cachet de l'établissement :

TRAITEMENT DE LA DEMANDE PAR L'ÉTABLISSEMENT - Les motifs invoqués par la famille correspondent à la situation de dérogation :

- 6**. Langue ancienne : la langue ancienne souhaitée est en continuité. Elle n'est pas proposée dans l'établissement de secteur ou mutualisée avec ce dernier.
- 6**. LV B Turc : l'élève a les connaissances pour intégrer une LVB Turc en 2^{de} GT. La demande de dérogation complète (recto/verso), ainsi que les éléments justificatifs fournis par la famille, est saisie et envoyée dématérialisée via l'application **SAFFEL** « commission N°3 » à la DSDEN du 1^{er} vœu avant le **22 mai**.
- 3, 4, 5** (rayer les mentions inutiles). La demande de dérogation est prise en compte au vu des justificatifs fournis.
- 3, 4, 5** (rayer les mentions inutiles). Les motifs de demande de dérogation **3, 4, 5** (rayer les mentions inutiles) ne peuvent être pris en compte pour les motifs suivants :

Les demandes de dérogation à la carte scolaire ne concernent que l'**affectation en 2^{de} GT sur critère géographique**. Se renseigner auprès du professeur principal et/ou du psychologue de l'Éducation nationale.

Motif 6 : ÉLÈVE DEMANDANT À SUIVRE UN PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER

- Vœu pour lequel la demande de dérogation est demandée : vœu 1 vœu 2 vœu 3
- Lycée(s) de secteur :
- Cocher et renseigner le cas échéant
 - Langue ancienne en continuité non proposée et non mutualisée dans le ou les lycées de secteur
Préciser la langue ancienne souhaitée :
 - Turc LVB
(Cette demande nécessite une bonne connaissance de la langue Turc.)
- **DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE :**
 - La demande de dérogation complétée recto/verso et signée par les représentants légaux et le chef d'établissement
 - La photocopie de la fiche d'aide à la saisie complétée
 - Tout document utile au traitement de la demande

Validation du parcours scolaire particulier par l'IA-DASEN : oui non

Motif du refus :

Date :

Signature :